

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Jean Gagnon, conseiller (19 h)
Mme Guylaine Lussier, conseillère (19 h)
MM. Sylvain Leroux, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

Est absent : M. Charles Rioux, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2026-07-205

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout du sujet suivant est demandé :

- ✓ Embauche de M. Michel Charest, brigadier

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Invitation à la population de l'activité au Sentier « Jeudis en chansons » avec bières & saucisses
- Remplacement du maire à une séance de travail de la MRC; réflexion sur une phrase portant sur le « Communautaire à bout »

Le conseiller, Jean Gagnon

- Rien à apporter

La conseillère, Guylaine Lussier

- Sentier : aménagements restaurés

Le conseiller, Sylvain Leroux

- Tournoi de pickleball à la St-Jean le 23 juin, 20 participants de tout âge
- Assemblée générale de l'Association des Riverains des Trois-Lacs, période de visibilité, recrutement, arrachage du myriophylle, respect des bouées

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Partenaires 12-18 de Tingwick : nouvelle intervenante Mme Mélissa Amyot et invite la population à participer à la collecte de cannettes en août

Le maire, Réal Fortin

- Retour sur la St-Jean en collaboration avec St-Rémi, belle collaboration
- Félicitations à de M. Jean-Guy Lachance et Mme Maureen Martineau pour le lancement du journal au Tingz Café, 80 personnes présentes
- MRC : finalisation appels d'offres contrats fosses septiques et Écocentre satellite

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2026

Rien à signaler.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2026
La résolution numéro 2026-07-206

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-207

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Agritex	Huile et pièces tracteur John Deere	1 396.02 \$
Alarme Bois-Francis	Rapport et inspection incendie CPE, Bureau et salle paroissiale	2 931.87 \$
Alpha Vico	Achat chaises service de garde	2 432.87 \$
ARM	Frais annuel agence de recouvrement	258.69 \$
Asphalte RDA	Asphalte réparation	1 070.42 \$
Bojak	Location pour travaux de voirie	1 444.66 \$
Catherine Bossel	Confection rideau scène salle paroissiale	530.67 \$
Centre du Camion Gauthier	Carnet inspection	25.71 \$
Corporation de développement communautaire des Bois-Francis	2 billets déjeuner des bons coups	57.49 \$
Couture Timber Mart	Achat ponceau et membrane	10 079.80 \$
Degrandpré	Pièce entrée d'eau dépanneur	4.23 \$
Entreprise MO	Poteau nouvelle entrée électrique Trois-Lacs pour barrière, ponceau route du 3e rang, stabilisation accotement Chemin Craig, gravier réserve, fossés route du 6e rang nord	26 226.35 \$
Entreprises Myrroy	Balayage de rues	4 507.02 \$
Enviro Solutions	Calcium	56 088.52 \$
Équipements JDR	Couteaux pour faucheuse	217.73 \$
Équipements Provicto	Évaluation tondeuse, tondeuse et location nacelle branches Chemin du Mont-Gleason et achat coupes herbes	1 825.88 \$
Gaudreau Environnement	Achat bacs compost/récupération, écocentre ménage cour arrière	936.93 \$
GFL services environnementaux	Récupération filtres à l'huile, contenant d'huile et aérosol	92.96 \$
Gravures Bois-Francis	Achat chandails camp de jour	1 477.07 \$
Jean-Philippe Bibeau	Déprédation de castors Parc Linéaire	462.50 \$
J. Marc Laroche entrepreneur électricien	Nouvelle entrée électrique barrière Trois-Lacs, remplacement poteau et lumière rue des Haies	4 418.25 \$
Kubota Victoriaville	Réparation tondeuse tracteur kubota	126.56 \$
LaserForce	Activité camp de jour	1 264.73 \$
Laurentide Environnement	Récupération RDD	383.44 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat livres bibliothèque	185.54 \$

Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire pour mai, juin et juillet 2026	328.96 \$
Outils Mag	Réparation tondeuse tracteur kubota	9.78 \$
Pavage Veilleux	Pavage entrée rang 8 et Chemin Kingsey	29 503.16 \$
Pluritec	Ingénieur Chemin de l'Aqueduc, ponceaux rang 6/Chemin Craig, réfection Chemin Mont-Gleason	5 948.34 \$
Revalorisation TPOL inc	Récupération de pneus	496.69 \$
Roger Grenier inc.	Accessoire pour l'installation de barrière Trois-Lacs, bidon d'essence et réparation valve eau sentier	33.42 \$
La Sablière de Warwick	Location boîte pour pavage	321.93 \$
Serres Lambert	Achat d'arbres	596.48 \$
Techni-Consultant	Honoraires projet pavillon Multi-Sport	3 736.69 \$
Terapro	Réparation excavatrice	1 052.62 \$
VFD Industriel	Achat produits pour réparation borne fontaine, accessoire remplacement ponceau rang 3	55.65 \$
Total		160 529.63 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d’acquitter les comptes pour une somme globale de 160 529,63 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay, dépose la liste des comptes du mois de juin 2026 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 179 489,84 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 2 juillet 2026.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2026-07-208

Adoption du Règlement numéro 2026-440 modifiant le règlement de lotissement numéro 2010-312

Considérant que la Municipalité de Tingwick a adopté le *Règlement de lotissement numéro 2010-312* en juillet 2010 ;

Considérant que la Municipalité est habilitée, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), à modifier ledit règlement ;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d’apporter certaines modifications au *Règlement de lotissement numéro 2010-312* afin d’assurer l’intégration d’un projet domiciliaire sur le territoire ;

Considérant qu’un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean Gagnon lors de la séance du 4 mai 2026 ;

Considérant que le conseil municipal a tenu le 1^{er} juin 2026, conformément aux exigences de la Loi, une assemblée publique de consultation afin d’expliquer les modifications proposées et de recueillir les commentaires des personnes intéressées ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu et ordonné de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et doit être interprété comme tel.

ARTICLE 2

L'article 4.6 du *Règlement de lotissement numéro 2010-312* est modifié afin de réduire la largeur minimale d'emprise de rue de 15 mètres à 12 mètres.

En conséquence, l'article 4.6 est remplacé par le suivant :

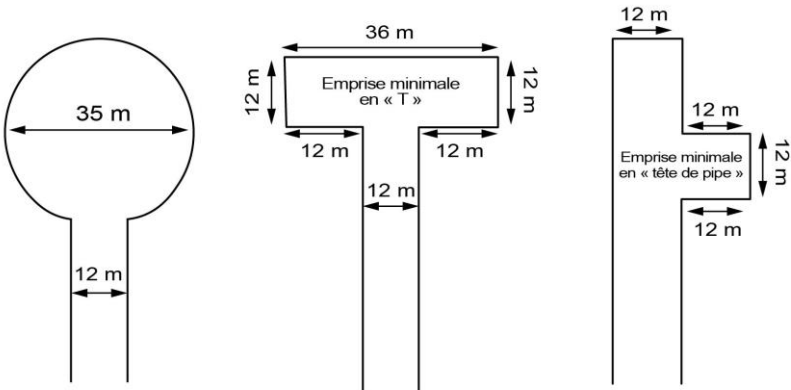
« Un lot ou terrain utilisé comme rue doit avoir une largeur d'emprise minimale de 12 mètres dans les secteurs desservis par l'égout pluvial et situés en affectation urbaine. »

ARTICLE 3

L'article 4.7 du *Règlement de lotissement numéro 2010-312* est modifié afin de porter la longueur maximale d'une rue sans issue pour lots desservis de 150 mètres à 310 mètres. En conséquence, l'article 4.7 est remplacé par le suivant :

« Toute nouvelle rue sans issue prévue au plan-projet de lotissement doit être pourvue, à son extrémité, d'un rond de virage d'un diamètre d'emprise minimal de 35 m ou d'un « T » de virage ou d'une « tête de pipe » d'une largeur d'emprise minimale de 12 m tel que montré ci-dessous. Les mesures apparaissant à cette figure s'appliquent à l'emprise.

Rue sans issue



La longueur maximale d'une rue sans issue est de :
310 m pour lots desservis
200 m pour lots partiellement desservis
400 m pour lots non desservis »

ARTICLE 4

La Section 2 — Redevance pour parcs et terrains de jeux du Chapitre 3 du *Règlement de lotissement numéro 2010-312* est abrogée dans son intégralité, incluant les articles 3.6 — Établissement de la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux, 3.7 — Exceptions à l'application de la redevance et 3.8 — Utilisation des redevances. En conséquence, le Chapitre 3 ne comporte plus que la Section 1 — Conditions générales (articles 3.1 à 3.5).

ARTICLE 5

Toute disposition réglementaire antérieure incompatible avec le présent règlement est, dans la mesure de cette incompatibilité, réputée modifiée ou abrogée.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoption du règlement numéro 2026-441 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311

Résolution numéro 2026-07-209

Considérant que la Municipalité de Tingwick a adopté le *Règlement de zonage numéro 2010-311* en juillet 2010 ;

Considérant que la Municipalité est habilitée, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), à modifier ledit règlement ;

Considérant que la MRC a adopté le Règlement numéro 393 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska (SADR) afin d'agrandir le périmètre urbain et l'affectation urbaine à même l'affectation agricole de la Municipalité de Tingwick ;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter certaines modifications au *Règlement de zonage numéro 2010-311* afin d'assurer l'intégration d'un projet domiciliaire sur le territoire ;

Considérant que le règlement 2022-414 a été adopté afin de modifier les limites du périmètre urbain ;

Considérant que le conseil municipal juge également nécessaire de modifier le tableau des usages de la zone R-10 afin d'y autoriser les habitations unifamiliales jumelées et multifamiliales isolées, en plus des habitations unifamiliales isolées déjà permises ;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Charles Rioux, lors de la séance du 4 mai 2026 ;

Considérant que le conseil municipal a tenu le 1^{er} juin 2026, conformément aux exigences de la Loi, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et de recueillir les commentaires des personnes intéressées ;

Considérant que le présent règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Leroux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu et ordonné de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et doit être interprété comme tel.

ARTICLE 2

Le plan de zonage est modifié par l'agrandissement de la zone R-10 à même la zone A-8.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

La carte « limites actuelles du périmètre d'urbanisation et de la zone résidentielle R-10 » de l'annexe 1 « plan de zonage » est retirée.

ARTICLE 4

La carte « limites actuelles du périmètre d’urbanisation et de la zone résidentielle R-10 » de l’annexe 1 « Limites projetées du périmètre d’urbanisation et de la zone résidentielle R-10 » est retirée.

ARTICLE 5

La grille de spécifications des usages f) du règlement de zonage numéro 2010-311 est modifiée pour la zone R-10 afin d’y autoriser, en plus des habitations unifamiliales isolées déjà permises, les habitations unifamiliales jumelées, les habitations bifamiliales isolées ainsi que les habitations multifamiliales isolées.

Le tout tel qu’illustré à l’annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 6

Toute disposition réglementaire antérieure incompatible avec le présent règlement est, dans la mesure de cette incompatibilité, réputée modifiée ou abrogée.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE 1



ANNEXE 2

f) Zones résidentielles R

Grille des usages et des constructions autorisés par zone											
Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		R-1	R-2	R-3	R-4	R-5	R-6	R-7	R-8	R-9	R-10
4.2	GROUPE RÉSIDENTIEL										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										X
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										X
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										X
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	GROUPE COMMERCIAL										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Garderies / Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services de soins pour animaux										
B.7	Services intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme										
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère commercial										
G.3	Activités extérieures à caractère commercial										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau	X									
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-210

Dérogation mineure : lot #5 500 958 rue Simoneau

Considérant que le lot visé est le 5 500 958 du Cadastre du Québec et qu’il est situé dans la zone R-13 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que le *Règlement de lotissement no 2010-312* mentionne que la profondeur d’un terrain desservi par les égouts et l’aqueduc situé à une distance de moins de 100 m d’un cours d’eau verbalisé doit être d’au moins 45 m;

Considérant que le terrain est situé à une distance de moins de 100 m d’un cours d’eau verbalisé;

Considérant que l’achat de la rue par la Municipalité de Tingwick rend le terrain dérogatoire avec une profondeur de 30,48 m ;

Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme présents recommandent l’acceptation de la demande pour les motifs suivants :

- 1. La dérogation a pour objectif de rendre la rue Simoneau avec un rond de virage conforme à la réglementation en vigueur;
- 2. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d’urbanisme;
- 3. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;
- 4. L’acceptation de la dérogation n’a pas pour effet d’aggraver les risques en matière de sécurité publique au contraire permet aux véhicules d’urgence d’avoir un rond de virage qui permet une circulation rapide et fluide;
- 5. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l’environnement;
- 6. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;
- 7. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu d’accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le comité consultatif d’urbanisme.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2026-07-211

Présentation soumissions traitement de surface simple rang 6

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11 h 05, le lundi 29 juin 2026, par Madame Chantale Ramsay, directrice générale, en présence de Mesdames Camille Yelle (Groupe Colas) et Guylaine Bergeron (adjointe à la direction, Municipalité de Tingwick), ainsi que de Messieurs Réal Fortin (maire de la Municipalité de Tingwick) et Alexis Plante (Groupe FJH Construction inc.).

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	147 890 \$	Conforme
Groupe Colas Québec inc.	173 500 \$	Non vérifiée

Considérant qu’après vérification, la soumission des Entreprises Bourget inc. est la plus basse conforme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu d’accepter la soumission des Entreprises Bourget inc. au montant décrit précédemment.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-212

Présentation rechargement route du 3^e rang

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11 h 05, le lundi 29 juin 2026, par Madame Chantale Ramsay, directrice générale, en présence de Mesdames Camille Yelle (Groupe Colas) et Guylaine Bergeron (adjointe à la direction, Municipalité de Tingwick), ainsi que de Messieurs Réal Fortin (maire de la Municipalité de Tingwick) et Alexis Plante (Groupe FJH Construction inc.).

Nom	Prix	Conformité
Groupe FJH Construction inc.	25.75 \$/tm	Non vérifié
La Sablière de Warwick ltée	22.88 \$/tm	Conforme
J. Noël Francoeur inc.	27.50 \$/tm	Non vérifiée

Considérant qu’après vérification, la soumission de La Sablière de Warwick ltée est la plus basse conforme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu d’accepter la soumission de La Sablière de Warwick ltée au montant décrit précédemment.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-213

Présentation prix réparation pavage Chemin Craig près du pont Baril

Considérant que des prix ont été demandés pour le pavage;

Considérant que les prix soumis sont les suivants, avant taxes :

- Pavage Veilleux Asphalte : 18 600 \$
- Smith Asphalte inc. : 18 600 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Pavage Veilleux Asphalte au prix mentionné précédemment, celle-ci étant équivalente à celle de Smith Asphalte inc. Toutefois, contrairement à cette dernière, elle ne prévoit aucune clause d'indexation du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-214

Appui à la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick concernant le déneigement : Ministère des Transports

Considérant que le contrat de déneigement du ministère des Transports avec la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour le Chemin des Lacs vient à échéance à la fin de la saison;

Considérant que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite que les travaux de déneigement soient réalisés de manière à assurer un service sécuritaire, efficace et adapté aux besoins des usagers du réseau routier;

Considérant que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick sollicite l'appui de la Municipalité de Tingwick dans ses démarches auprès du ministère des Transports relativement à l'attribution du prochain contrat de déneigement;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick dans ses démarches auprès du ministère des Transports concernant le renouvellement et l'attribution du contrat de déneigement desservant le Chemin des Lacs situé sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-215

Prix pulvérisation route du 3^e rang

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyé par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d'autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à octroyer un contrat pour la pulvérisation de la route du 3^e rang à l'entrepreneur ayant le plus bas prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Paroisse Notre-Dame-de-Monts : remerciement pour la commandite remise pour leur spectacle-bénéfice

ADMINISTRATION

2026-07-216

Colloque de zone ADMQ : Drummondville 30 septembre 2026 : 143.72\$

Il est proposé par la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale, Chantale Ramsay, à participer au colloque de zone de l'ADMQ à Drummondville, le 30 septembre 2026, pour la somme de 143,72 \$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-217

Participation Souper-bénéfice Gleason : Gastronomie & Après-Ski : 225\$/billet le 22 octobre 2026 (3 billets)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyé par le conseiller Sylvain Leroux, et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 3 billets

pour le Souper-bénéfice Gleason Gastronomie & Après-Ski, qui aura lieu le 22 octobre 2026, au coût de 225 \$/billet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Modification résolution numéro 2026-04-144 « Appui au projet de modernisation des remontées mécaniques de la Station du Mont-Gleason
La résolution numéro 2026-07-218**

Considérant que les exigences relatives à la précision du projet n'étaient pas suffisamment explicitées dans la résolution no 2026-04-144;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que le Conseil modifie la résolution numéro 2026-04-144 « Appui au projet de modernisation des remontées mécaniques de la Station du Mont-Gleason », en y clarifiant certains éléments afin de la rendre adéquatement admissible au dépôt du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-219

Appui à la FADOQ : demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons

Considérant que le Club FADOQ de Tingwick présente une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que le programme vise à soutenir des projets favorisant la participation sociale, le mieux-être et la qualité de vie des personnes aînées, entre autres par la rénovation du local, l'installation d'une thermopompe et la réponse à d'autres besoins des aînés de la communauté;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le Conseil municipal appuie la demande de subvention présentée par le Club FADOQ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-220

Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska : Journée Nationale des aînés le 1^{er} octobre 2026 : contribution de 50 \$ et achat de billets au coût de 25 \$/chacun

Considérant la demande de partenariat pour l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick offre une contribution de 50 \$ à titre de partenaire et se procure 2 billets au coût de 25 \$ chacun, pour la participation à la Journée internationale des personnes aînées, le jeudi 1^{er} octobre 2026, à la salle du Canton de Warwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-221

Participation à l'évènement régional en mobilité durable du Centre-du-Québec : 9 septembre à Drummondville : 40 \$ ou 15 \$

Considérant que cet évènement vise à mobiliser les acteurs du milieu, à susciter l'engagement et à recueillir des idées afin de faire progresser la mobilité durable au Centre-du-Québec;

Considérant qu'aucun membre du conseil n'est disponible pour cet évènement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick indique qu'elle ne peut participer à l'événement régional en mobilité durable du Centre-du-Québec à Drummondville, le 9 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-222

Dépôt programme Nouveaux Horizons : achat de bancs de parc et de table de pique-nique

Considérant que le programme Nouveaux Horizons soutient des projets visant à favoriser l'inclusion sociale, le bénévolat, le vieillissement actif et l'amélioration des espaces fréquentés par les personnes âgées;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de procéder à l'acquisition et à l'installation de bancs de parc et de tables de pique-nique destinés à améliorer les espaces publics et à offrir des lieux de rencontre accessibles, conviviaux et sécuritaires pour les personnes âgées ainsi que l'ensemble de la population;

Considérant que ce projet contribuera à favoriser les rassemblements intergénérationnels, les activités de plein air et la qualité de vie des citoyens;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'acquisition et l'installation de bancs de parc et de tables de pique-nique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-223

Gratuité permis de feu

Considérant que les citoyens desservis par les dessertes municipales de Tingwick et de Saint-Rémi-de-Tingwick bénéficient du service en matière de protection contre les incendies;

Considérant qu'il fut observé que depuis qu'il y a la délivrance de permis de feu il y a moins de feu accidentel;

Considérant qu'il est opportun d'accorder la gratuité des permis de feu aux résidents des dessertes municipales précitées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le conseil accorde la gratuité des permis de feu aux propriétaires et occupants situés sur les dessertes municipales de Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick, sous réserve du respect de la réglementation municipale applicable et de l'obtention préalable d'un permis lorsque celui-ci est requis à compter de la date de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-224

Renouvellement entente Gleason : 5 000 \$/année pour 3 ans

Considérant que la station de ski Gleason est située sur le territoire de Tingwick;

Considérant que Gleason demande à la Municipalité de Tingwick le renouvellement de l'entente d'aide financière d'une somme de 5 000 \$ par année pour une période de 3 ans, en échange de visibilité et de gratuités, telles :

- nom de la municipalité sur le mur des partenaires majeurs
- dans les dépliants et affiches promotionnelles de Gleason
- lien sur la page des partenaires sur le site de Gleason

- affichage de partenaires près de la nouvelle remontée mécanique
- 25 billets de soirée
- 25 billets bloc de 4 heures

Considérant que dans le cadre de cette entente, la Municipalité de Tingwick a choisi de ne pas bénéficier de billets gratuits et qu'en contrepartie, elle obtient des escomptes applicables à diverses activités offertes par Gleason, notamment l'Escouade, la Journée neige, la location de salle, etc.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu d’accepter le renouvellement d’entente de partenariat, pour une période de 3 ans, proposé par Gleason.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-225 Embauche adjointe à la direction

Considérant l’annonce par Mme Guylaine Bergeron, adjointe à la direction de son départ à la retraite;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu de procéder à l’embauche de Mme Nathalie Morasse à titre d’adjointe à la direction pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions et avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties selon l’échelle salariale en vigueur. Mme Bergeron assurera la transition à temps complet jusqu’en novembre 2026 et à temps partiel jusqu’en mai 2027.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-07-226 Embauche M. Michel Charest : brigadier

Considérant que M. Alain Poliquin se retire de ses fonctions à titre de brigadier à compter de la fin juin 2026 pour profiter de sa retraite;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Michel Charest à titre de brigadier pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions et avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l’échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin, invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : remerciement pour le plantage de 3 arbres; dons d’arbres par M. André Bourassa et demande de contribution bénévole en main-d’œuvre; déneigement de la « Dame à Jos ».

2026-07-227 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la présente séance soit close.
(19 h 40)

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2026-07-207, 2026-07-211, 2026-07-212, 2026-07-213, 2026-07-215, 2026-07-216, 2026-07-217, 2026-07-220, 2026-07-222, 2026-07-223, 2026-07-224, 2026-07-225 et 2026-07-226.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

0%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%/%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

% %